

QUESTION ORALE H-0196/04  
pour l'heure des questions de la période de session d'avril 2004  
posée conformément à l'article 43 du règlement  
par Neil MacCormick  
au Conseil

Objet: Passeports pour équidés

Quelle appréciation le Conseil porte-t-il sur la valeur des "passeports pour équidés"? Convient-il que le fait d'habiliter de multiples autorités à les délivrer (comme c'est le cas au Royaume-Uni) réduit considérablement l'intérêt de ces passeports?

Dépôt: 01.04.2004  
en